



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Les AFC dénoncent : Le transgenrisme met en jeu la santé de nos enfants.

Éducation – Famille – Santé - Bioéthique

Date : 12 juin 2024
Contact presse :
Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de
la représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Suite à l'article du Figaro faisant « fuiter » un document de travail de la HAS puis à la « mise au point » de la HAS ce vendredi 13 décembre, les AFC demeurent extrêmement inquiètes quant à ces prémices de mesures qui ne vont absolument pas dans le sens de la protection des mineurs.

Les Associations Familiales Catholiques condamnent fermement les propositions de la Haute Autorité de Santé concernant les parcours de transition des personnes éprouvant une dysphorie de genre.

Il n'est pas acceptable que des mineurs de 16 ans puissent accéder à ces transitions de genre alors que leurs parents s'y opposent, ni que ceux-ci puissent voir mis en cause leurs droits et leur autorité de parents dans un tel cas.

La mise en œuvre de parcours de transition de genre n'est pas anodine, elle a des caractères irréversibles et **met en jeu la santé des personnes concernées**. Il serait paradoxal que la France s'engage dans cette voie alors qu'un certain nombre de pays pionniers en la matière comme la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni, font maintenant machine arrière en réduisant fortement l'accès aux traitements hormonaux pour les mineurs.

Les Associations Familiales Catholiques demandent aux pouvoirs publics non seulement de ne pas encourager la transition de genre des mineurs, mais de ne pas permettre l'accès aux traitements hormonaux ou chirurgicaux avant la majorité comme la proposition de loi votée le 29 mai dernier au Sénat en première lecture y invite.

Les AFC encouragent les parents à accueillir ce type de demande sans y céder en privilégiant une écoute attentive et un accompagnement psychologique de leur enfant. Ce sont également les recommandations de l'Académie de médecine dans son avis du 25 février 2022.

Les transitions médicalisées (bloqueurs de puberté et hormonothérapies croisées) sont en partie irréversibles et ne restent pas sans conséquences pour la santé. Il est nécessaire de consulter des spécialistes compétents et objectifs qui ne soient pas soumis à des lobbys influents. Tel n'a pas été le cas



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

du groupe d'experts de la Haute Autorité de Santé qui a réuni en grande majorité des militants transactivistes, des professionnels adeptes de ces revendications et des personnes transsexuelles, au mépris de l'affichage d'indépendance de cette instance.

Les AFC demandent que la France rejoigne la prudence des pays nordiques et du Royaume Uni afin de mieux protéger les jeunes mineurs de décisions qui impacteraient définitivement leur santé, leur sexualité et leur fécondité.

A propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **50 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».